DOSSIER D'INSCRIPTION

Institution Bellevue Marie RIVIER

CONDITIONS FINANCIERES

2

Tarifs pour l'année scolaire 2018/2019

Participation des familles

| | | CONTRIBUTION FAMILIALE Collège | CONTRIBUTION FAMILIALE Lycée | CONTRIBUTION FAMILIALE Post-bac |
|-------------------------|--------|--------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Réduction | | | | |
| 1 ^{er} enfant | | 61.50 € mensuels sur 9 | 73.00 € mensuels sur 9 mois | 120.00 € mensuels sur 9 |
| 2 ^{ème} enfant | - 20 % | mois | | mois |
| 3 ^{ème} enfant | - 30 % | | | |

Suivant le régime choisi, les frais de demi-pension ou d'internat s'ajoutent à ceux indiqués ci-dessus : Le tarif ci-dessous à titre indicatif est celui de 2017/2018.

Les prix pour 2018/2019 ne sont pas encore arrêtés. Les montants définitifs seront connus au printemps 2018. La différence sera minime.

Demi-pension

| 4,80 € pour les repas pris les lundi-mardi-jeudi-vendredi | DEMI-PENSION | DEMI-PENSION | DEMI-PENSION |
|--|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | 1 ^{er} trimestre | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre |
| Soit | 268.80 € | 192.00€ | 182.40 € |

Internat

| INTERNAT à l'année soit | 1 ^{er} trimestre | 2 ^{ème} trimestre | 3 ^{ème} trimestre |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 3909.36 €/an | 1628.90 € | 1163.50 € | 1116.96 € |

Les externes ont toujours la possibilité de prendre des repas au restaurant scolaire au prix de 5.30€.

Pour ce faire, il suffit d'acheter à l'avance 5 repas minimum au service comptable en chèque ou espèces (attention : il est impératif que les repas soient payés d'avance)

Une carte magnétique sera remise à chaque élève et récupérée en fin d'année scolaire. Compte tenu du prix d'achat, tout renouvellement de carte suite à vol, perte, etc... entraînera un paiement de 20 euros.

| Cotisation annuelle de l'enseignement catholique facturée au 1er trimestre | 32 € |
|---|-----------|
| Divers : participation à l'assurance collective souscrite pour des questions de gestion de risques – fournitures – courriers (pour l'année) | 28.82 € |
| Cotisation annuelle volontaire pour adhérer à l'A.P.E.L Association des Parents d'Elèves | 7 ou 21 € |

→ Si une famille connaît des difficultés financières, elle est invitée à rencontrer le chef d'établissement qui pourra dans le dialogue trouver des solutions afin que l'argent ne soit pas un obstacle à l'inscription de l'enfant.

! Au collège, les demandes de bourses doivent être faites début septembre !

Règlements

La facturation est trimestrielle :

Le paiement s'effectue en début de trimestre par chèque ou en espèces

Les prélèvements automatiques sont effectués à partir du 10 de chaque mois, d'octobre à juin inclus, à raison d'1/9ème du total du solde du relevé.

Remarque : le changement de régime quel qu'il soit ne pourra se faire qu'à la fin de chaque trimestre